



www.unsa-cefi.org

Le Sommaire

- P. 1 : Edito
 P. 2 : Déclaration liminaire de l'UNSA-Cefi au CTAC du 10 juin 2022
 P. 3 : Rémunération des B et C : les nouvelles grilles
 P. 4 : Le moral de agents de la fonction publique
 P. 5 : Replacer l'humain au cœur de notre vie professionnelle
 P. 6 : Le rôle et l'importance des syndicats
 P. 7 : Les instances et leur rôle. Le vote électronique
 P. 8 : Choisissez l'UNSA-Cefi

LE MAG

Notre priorité : la Qualité de Vie au Travail

Au retour des congés d'été, jamais l'enjeu du collectif n'aura été aussi important. Le télétravail et les réorganisations intervenues dans de nombreux services et directions de notre administration centrale ont modifié la vision que nous avons de nos missions, de notre place et de nos relations avec nos collègues au sein de notre ministère.

Ce constat, que nous faisons tous, nous le retrouvons dans les résultats du Baromètre BVA sur le moral des agents publics et dans ceux de l'Observatoire interne des Ministères économiques et financiers.

Ne nous mentons pas : le climat dans notre ministère est aujourd'hui morose. Il nous revient à tous de recréer du lien, de reconstruire un collectif de travail au sein duquel chacun pourra retrouver sérénité et reconnaissance. Nous ne devons pas nous satisfaire des annonces, mais réclamer la mise en place de mesures concrètes propres à améliorer la qualité de vie au travail de toutes et tous.

Il est possible, ensemble, de mettre en place les conditions qui permettent de retisser des liens, de replacer l'humain au cœur des décisions et mesures de l'Administration. Pour atteindre cet objectif, nous avons un levier efficace à notre disposition : le vote du 1^{er} au 8 décembre, dont nous vous présentons ici les enjeux et les modalités.

Bonne lecture !

Marie-Françoise GUERARD

Secrétaire Générale de l'UNSA-Cefi



*Moi ça va,
je suis à l'UNSA!*

LE MAG

Bulletin du Syndicat UNSA-Cefi
 N° ISSN 25576801

Directrice de la publication :
 Marie-Françoise GUERARD
 Rédacteurs :
 Agnès RIZIO
 Sébastien LEFEVRE

Siège social : 139 rue de Bercy
 Bâtiment Vauban – Télédocus 656
 75572 PARIS CEDEX 12

Mél : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr
 Tél. : 01 53 18 60 92
 Site : <https://unsa-cefi.org>



Déclaration liminaire UNSA-Cefi CTAC du vendredi 10 juin 2022

Les CTAC se suivent, et se ressemblent. On y trouve une continuité dans la volonté de réorganiser, restructurer, expérimenter, pour « améliorer le fonctionnement de l'Administration », nous dit-on.

Le CTAC qui nous réunit aujourd'hui ne fait pas exception à la règle. Après nous avoir présenté le 30 mai dernier une « réorganisation » du réseau de l'action sociale censée être « globalement » sans conséquence pour les agents concernés, on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur un arrêté de « restructuration ». Cette délibération pose pour le moins question.

Mais nous avons toutefois des sujets de satisfaction. En effet, nous ne pouvons que saluer la décision prise par le Secrétariat général le 3 juin dernier de mettre fin à l'une des expérimentations en cours dans le cadre du projet Ambition SG, expérimentation menée à marche forcée dont les conditions de mise en œuvre avaient conduit à des situations de souffrance, maintes fois signalées par les agents concernés à leur hiérarchie et restées sans réponse constructive. *

Nos collègues doivent pouvoir **choisir librement** de participer à une expérimentation, les chefs de service doivent eux aussi être **entendus et leur avis respecté** lorsqu'ils expliquent que ce n'est pas le bon moment pour initier des changements ou mettre en place des expérimentations.

L'UNSA-Cefi n'a pas pour obsession de s'opposer systématiquement au changement, mais elle rappellera toujours, lorsque cela sera nécessaire, que toute expérimentation, toute réorganisation ou toute restructuration doit avoir pour objectif à la fois de rendre un meilleur service à tous et d'améliorer la qualité de vie au travail de tous les agents.

En 2022, après toutes les chartes et accords signés en quelques mois pour garantir la qualité de vie au travail, il ne devrait plus être nécessaire de le rappeler.

Trop de nos collègues nous disent encore aujourd'hui : « je ne suis bien que quand je suis en télétravail ». Le télétravail doit être choisi pour des raisons positives, de réduction des temps de transport, de meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle. Il ne doit pas être un moyen de fuir un environnement de travail devenu toxique et source de souffrance.

Cette souffrance, elle est également ressentie par nos collègues en instance d'affectation. Sur ce point également, l'UNSA-Cefi suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation des agents en instance d'affectation et les solutions mises en œuvre pour que chaque collègue puisse à nouveau retrouver un poste pérenne qui corresponde à ses qualifications et aspirations.

Enfin, la juste reconnaissance de l'engagement de nos collègues passe par une revalorisation significative du point d'indice, gelé depuis trop d'années, et rendue encore plus urgente par l'inflation galopante, revendication que nous devons tous ensemble, Administration et organisations syndicales, porter haut et fort pour le bien-être de toutes et tous.

* expérimentation de rapprochement du service de frais de déplacement de la DGE avec le SG qui a été stoppé.

REMUNERATIONS : QUELQUES AVANCEES POUR LA CATEGORIE B AU 1^{er} SEPTEMBRE

GRILLES DU B1

| Échelon | Avant | | Après | | Traitement mensuel brut en euros |
|---------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|----------------------------------|
| | Indice majoré | Durée en années | Indice majoré | Durée en années | |
| 13 | 503 | | 503 | | 2439,57 |
| 12 | 477 | 4 | 477 | 4 | 2313,46 |
| 11 | 457 | 3 | 457 | 3 | 2216,46 |
| 10 | 441 | 3 | 441 | 3 | 2138,86 |
| 9 | 431 | 3 | 431 | 3 | 2090,36 |
| 8 | 415 | 3 | 415 | 3 | 2012,76 |
| 7 | 396 | 2 | 396 | 2 | 1920,61 |
| 6 | 381 | 2 | 381 | 2 | 1847,86 |
| 5 | 369 | 2 | 369 | 2 | 1789,66 |
| 4 | 361 | 2 | 363 | 1 | 1760,56 |
| 3 | 355 | 2 | 361 | 1 | 1750,86 |
| 2 | 352 | 2 | 359 | 1 | 1741,16 |
| 1 | 352 | 2 | 356 | 1 | 1726,61 |

En tenant compte de la hausse de la valeur du point de 3,5%

GRILLES DU B2

| Échelon | Avant | | Après | | | Traitement mensuel brut en euros |
|---------|---------------|-----------------|-------------------|---------------|-----------------|----------------------------------|
| | Indice majoré | Durée en années | Nouveaux Echelons | Indice majoré | Durée en années | |
| 13 | 534 | | 12 | 534 | | 2589,91 |
| 12 | 504 | 4 | 11 | 504 | 4 | 2444,42 |
| 11 | 480 | 3 | 10 | 480 | 3 | 2328,01 |
| 10 | 461 | 3 | 9 | 461 | 3 | 2235,86 |
| 9 | 452 | 3 | 8 | 452 | 3 | 2192,21 |
| 8 | 436 | 3 | 7 | 436 | 3 | 2114,61 |
| 7 | 416 | 2 | 6 | 416 | 2 | 2017,61 |
| 6 | 401 | 2 | 5 | 401 | 2 | 1944,86 |
| 5 | 390 | 2 | 4 | 390 | 2 | 1891,51 |
| 4 | 379 | 2 | 3 | 379 | 2 | 1838,16 |
| 3 | 369 | 2 | 2 | 369 | 1 | 1789,66 |
| 2 | 362 | 2 | 1 | 363 | 1 | 1760,56 |
| 1 | 356 | 2 | | | | |

En tenant compte de la hausse de la valeur du point de 3,5%

Les commentaires de l'UNSA-Cefi

Seuls les quatre premiers échelons du B1 sont revalorisés, avec une réduction de la durée dans chacun des échelons.

La nouvelle grille du B2 débute à l'IM 363, avec une durée réduite à un an dans les 2 premiers échelons.

Pour ces 2 grilles, les échelons supérieurs sont les grands oubliés, le B3 étant le grand oublié de cette refonte.

Une refonte totale des 3 grilles s'impose !

ET POUR LA CATEGORIE C ?

Les grilles des **Catégories C** ont été revalorisées au 1^{er} janvier 2022, en portant l'indice minimal à l'IM 343.

Afin de tenir compte de la revalorisation du SMIC de 2,65 % au 1^{er} mai 2022, l'indice minimum de traitement du 1^{er} au 7^{ème} échelons inclus a été porté à **352** à compter du 1^{er} mai 2022.

GRILLES DU C1

| Echelon | Indice Majoré | Durée dans l'échelon | Traitement indiciaire brut mensuel en € |
|---------|---------------|----------------------|-----------------------------------------|
| 11 | 382 | | 1852,71 |
| 10 | 372 | 4 ans | 1804,21 |
| 9 | 363 | 3 ans | 1760,56 |
| 8 | 354 | 3 ans | 1716,91 |
| 7 | 352 | 3 ans | 1707,21 |
| 6 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 5 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 4 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 3 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 2 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 1 | 352 | 1 an | 1707,21 |

En tenant compte de la hausse de la valeur du point de 3,5%

GRILLES DU C2

| chelon | Indice Majoré | Durée dans l'échelon | Traitement indiciaire brut mensuel en € |
|--------|---------------|----------------------|-----------------------------------------|
| 12 | 420 | | 2037,01 |
| 11 | 412 | 4 ans | 1998,21 |
| 10 | 404 | 3 ans | 1959,41 |
| 9 | 392 | 3 ans | 1901,21 |
| 8 | 380 | 2 ans | 1843,01 |
| 7 | 370 | 2 ans | 1794,51 |
| 6 | 365 | 1 an | 1770,26 |
| 5 | 360 | 1 an | 1746,01 |
| 4 | 354 | 1 an | 1716,91 |
| 3 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 2 | 352 | 1 an | 1707,21 |
| 1 | 352 | 1 an | 1707,21 |

En tenant compte de la hausse de la valeur du point de 3,5%

Les commentaires de l'UNSA-Cefi

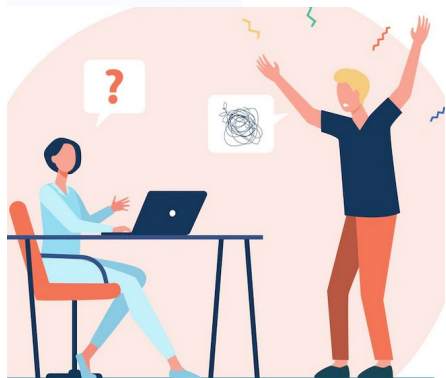
La revalorisation au niveau du SMIC était indispensable, mais conduit à ce que les 7 premiers échelons du C1 et les 3 premiers du C2 perçoivent une rémunération identique sans aucune augmentation, pendant respectivement 9 ans et 3 ans ! Les ménages ayant subi une inflation globale de 6,3 % en un an entre août 2021 et août 2022, cette revalorisation est encore bien insuffisante.

De plus, avec des taux de promotion de C en B très faibles, il est difficile pour nos collègues de Catégorie C de rester motivés devant si peu de leviers de reconnaissance de leur engagement professionnel.

C'est pourquoi l'UNSA demande un nouveau rendez vous salarial à l'échelon national d'ici la fin de cette année, afin de revoir entièrement les grilles des B et C et de compenser la perte de pouvoir d'achat induite par l'inflation.

BAROMETRE BVA SUR LE MORAL DES AGENTS DES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES*

Un constat : les fonctionnaires rencontrent de plus en plus de difficultés



- 71 % des sondés jugent leur salaire insuffisant.
- 49 % d'entre eux citent les difficultés relationnelles avec la hiérarchie et les collaborateurs, soit **une progression de 10 points par rapport aux résultats du précédent baromètre !**
- Plus des deux tiers des fonctionnaires (69 %, + 20 pts) sont particulièrement pessimistes quant à leur avenir dans la fonction publique.
- Cependant, ils ont un réel sentiment d'utilité et de fierté quant à leurs missions, même si 80 % des sondés considèrent que la fonction publique ne s'est pas suffisamment préparée face aux enjeux d'avenir.

* 1 500 fonctionnaires ont été interrogés par internet du 28 avril au 6 mai 2022.

Et qu'en est-il au sein des ministères économiques et financiers ?

Le dernier Observatoire interne des ministères économiques et financiers (enquête réalisée du 6 janvier au 18 février 2022) nous donne la « température » :

- Le télétravail permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, ainsi qu'un gain d'efficacité et d'autonomie.
- Mais ! Car il y a un mais, les encadrants intermédiaires estiment que la qualité de vie au travail s'est dégradée et affichent un niveau de stress plus élevé que leurs collègues.

Nos collègues de catégorie B estiment que l'ambiance de travail s'est dégradée et pointent une augmentation de la charge de travail. Quant à nos collègues de catégorie C, ils souffrent surtout d'un manque d'écoute de la part de leur manager.

Le constat est donc loin d'être satisfaisant., et ceci pour tous les agents. Car les managers ont eux aussi un manager !

Commentaires de l'**UNSA-Cefi**

La crise sanitaire a révélé des attentes nouvelles en termes de bien être au travail : autonomie, meilleure gestion de son temps et meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

Le manager ne dispose pas toujours de tous les « outils » nécessaires pour remplir son rôle d'animateur d'équipe.

La communication, l'écoute, la bienveillance doivent trouver une nouvelle dynamique pour accompagner l'ensemble des agents vers de nouveaux modes de travail.





IL EST AUJOURD'HUI URGENT DE REPLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE VIE PROFESSIONNELLE

La qualité de vie au travail est une notion ancienne, mais aujourd'hui plus que jamais, le besoin de sens et de bien être est au cœur des attentes et revendications d'un nombre de plus en plus important d'entre nous.

Après deux années de crise, porteuses de changements et d'interrogations sur le sens et la fragilité de notre existence, nous n'acceptons plus de subir le mal être au travail. Le monde a changé, nos priorités ont changé, et nous attendons davantage de notre travail : respect, reconnaissance de notre engagement, meilleure conciliation entre notre vie professionnelle et personnelle...

Répondre à ces attentes est le défi que doit relever l'administration, tant sur les projets de réorganisation que sur les pratiques de management.

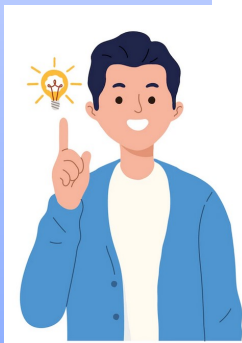
Pour l'UNSA-Cefi, l'humain doit être au cœur de toute décision impactant les conditions de travail et l'épanouissement individuel doit l'emporter sur les considérations matérielles. Une végétalisation des espaces, un fauteuil de couleur vive ou une tisanderie ne remplaceront jamais des relations humaines apaisées. Alors que faire ? Que changer ? Comment repenser les choses pour retisser le collectif de travail ?

Tout d'abord faire en sorte que tout manager suive obligatoirement une formation sur les relations interpersonnelles : savoir être à l'écoute de ses collaborateurs et reconnaître leur engagement professionnel, avec notamment une formation dédiée à l'entretien professionnel et la rédaction du CREP.

C'est quand la chaîne vertueuse des relations interpersonnelles, faites d'écoute, de confiance et de communication non violente et de volonté d'avancer ensemble est rompue, que surviennent burn out ou risques psycho-sociaux (RPS).

Pour l'UNSA-Cefi, les assistants de prévention (trop peu nombreux, dont les missions ont été élargies alors qu'ils cumulent leur poste et leur rôle d'AP) n'ont pas les moyens de remplir convenablement leurs missions. Il est nécessaire et urgent de mettre en place, au sein du Secrétariat général, une équipe d'assistants de prévention qui se consacrerait à **plein temps** à leurs missions d'écoute et d'accompagnement.

Le secteur privé, dont l'administration s'inspire souvent, a créé des postes de manager qualité de vie, bien être au travail, avec une dimension psychologique et d'anticipation. Ne pourrait-on pas créer cette fonction dans les services ? Nombre d'agents et de managers pourraient en tirer un grand bénéfice.



"Il n'y a pas de honte à préférer le bonheur." Albert Camus





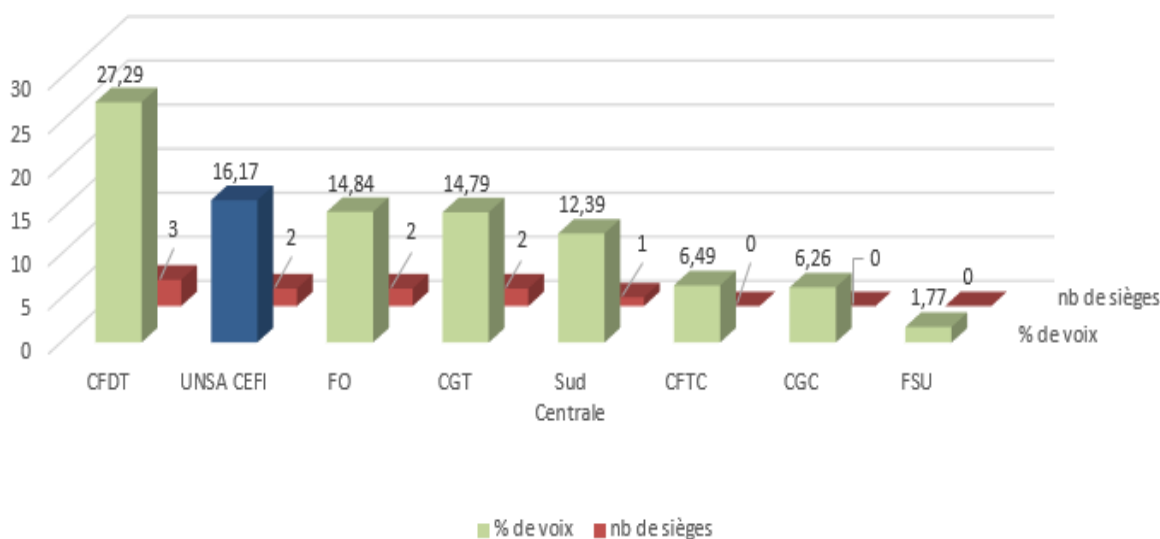
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 LE RÔLE ET L'IMPORTANCE DES SYNDICATS

« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée. »
Vaclav HAVEL

Les organisations syndicales (OS) sont votre voix auprès de l'Administration. Elles s'expriment et agissent aussi bien pour un collectif de travail que pour des situations individuelles, dans le cadre de Comités techniques et de CAP (Commissions administratives paritaires).

Au sein du Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC), les OS vous représentent et défendent vos intérêts. L'accord sur le télétravail, l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la charte de la déconnexion et la charte du temps de travail ont été négociés avec l'Administration au sein du CTAC, qui deviendra le Comité Social d'Administration Centrale en 2023 et pour lequel vous êtes appelés à voter début décembre. Les OS veillent ensuite à la mise en oeuvre effective de mesures concrètes lors de Comités de suivi de ces accords.

Rappel des résultats des élections 2018 pour le CTAC



Les OS vous défendent également lors de CAP, notamment les CAP statuant sur les recours en évaluation lorsque votre compte rendu d'entretien professionnel ne vous convient pas ou en cas de contestation du montant de votre CIA. Vous allez choisir les élus de la CAP de votre Catégorie (A, B ou C) ou de votre CCP (si vous êtes contractuels ou cadres techniques).

Le saviez-vous ?

Le droit syndical en France date de 1884 avec la loi Waldeck-Rousseau.



POUR QUELLES INSTANCES DOIS-JE VOTER ?

Les explications de l'UNSA-Cefi

- Chaque agent est appelé à voter pour la **CAP** de sa catégorie (A, B, C), ou pour une CCP (consultation consultative paritaire qui concerne les agents contractuels et les agents techniques).
- Vous voterez au **Comité social d'administration ministériel (CSAM)** si vous êtes dans le périmètre suivant :
 - Ensemble des directions et services des ministères économiques et financiers et établissements publics rattachés :
 - Caisse d'amortissement de la dette sociale
 - Caisse de la dette publique
 - Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- Vous voterez au **Comité social unique d'administration centrale (CSAC)** si vous êtes dans le périmètre suivant :
 - Ensemble des directions et services de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, y compris les services centraux de la DGCCRF.
- Si vous appartenez au réseau DGFIP, à des services des douanes, ou déconcentrés, SCN, IRA ou à certains établissements listés dans l'arrêté du 22 avril 2022, vous voterez pour un **CSA spécifique à votre structure**.

Pour tout savoir sur cette élection, [consultez l'arrêté du 22 avril 2022](#) portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

COMMENT VOTER ?

- Comme en 2018, ce vote sera **électronique** (BVEC).

Vous pourrez voter depuis votre ordinateur, ou votre smartphone, en vous connectant sur le portail de vote électronique.

Le scrutin se déroulera entre **le jeudi 1^{er} décembre et le jeudi 8 décembre**.

Vous devrez activer votre compte électeur en vous identifiant sur le portail électronique avec un identifiant qui vous sera remis sur l'ENSAP (ou par courrier pour ceux qui n'ont pas leur fiche de paie sur l'ENSAP).

L'ensemble des scrutins (CSM, CSA, CAP) pour lesquels vous êtes électeurs apparaîtra alors dans votre espace de vote. Laissez-vous guider !





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE

Prenez le bon cap ! 



**Un syndicat apolitique, autonome, de proximité
et à votre écoute !**

*Bât Vauban - Pièces 1094 à 1121 Est 1 - 01 53 18 60 92
syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr
Retrouvez-nous sur notre site : <https://unsa-cefi.org>*

